



Ypsoroof - Ipsotoit

135 rue montavaux, 7080, Frameries
065/793325. Entr.:BE0443870515
Banque CPH IBAN:BBE75
Compte: BE92 1262 1506 3723

Devis N°19-080

Date : 27/02/19

Contact : 065 35 36 95

Mail:

Hoes Fruits

M.Hoes

Rue de la poire d'or 30

7033 Cuesmes

Objet : Rénovation complète de l'étanchéité existante de l'entrepôt par une nouvelle membrane d'étanchéité bitumineuse APP ardoisée. Prix valable uniquement pour commande simultanée des deux toitures.(19-080 et 81)

	QT	PU	UM	TOT
1 Mise en chantier, sécurité, protections individuelles et collectives	1	2 500,00	FF	2 500,00€
2 Préparation surface surface d'étanchéité existante	1745	5,45	M2	9 510,25€
3 Dépose et repose des coiffes de rive existantes	172	24,85	ML	4 274,20€
4 Pose d'une membrane d'étanchéité de finition APP ardoisé sur membrane existante	1745	25,02	M2	43 659,90€
5 Pose des finitions des relevés sur acrotère	172	38,95	ML	6 699,40€
6 Etanchéisation des costières existantes des lanterneaux	6	1 250,00	PC	7 500,00€
7 Dépose et repose des coupole pour étanchéisation par une nouvelle membrane des costières de coupole	6	450,00	PC	2 700,00€
8 F&pose avaloir en EPDM avec étanchéité	12	145,00	PC	1 740,00€

Chantier : Rue de la poire d'or 7033 Cuesmes

TOTAL HTVA 78 583,75€

Tva 0%, autoliquidation. 0,00€

Paiement au grand comptant.

TOTAL TVAC 78 583,75€



Ypsoroof - Ipsotoit

135 rue montavaux, 7080, Frameries

065/793325. Entr.:BE0443870515

Banque CPH IBAN:BBE75

Compte: BE92 1262 1506 3723

Devis N°19-080

Date : 27/02/19

Contact : 065 35 36 95

Mail:

Hoes Fruits

M.Hoes

Rue de la poire d'or 30

7033 Cuesmes

CONDITIONS GENERALES

Tous nos prix s'entendent hors taxes. La T.V.A. applicable pour des maisons de + 10 ans : 6%. La T.V.A. applicable pour des maisons de - 10 ans : 21.00%.

Tous nos coûts sont établis prix rendu franco.

Les Q.P. sont données à titre indicatif et peuvent faire l'objet d'un contre-métré. Les montants ne figurant pas dans la dernière colonne ne sont pas repris dans le total, et sont mentionnés à titre indicatif.

En cas d'intervention sur charpente existante, la toiture ne doit pas forcément être parfaitement plane. La couverture peut s'adapter, dans une certaine mesure, aux déformations éventuelles de la charpente pour autant que l'étanchéité soit parfaitement assurée. Les prix lors de démontage ne tiennent pas compte des vices cachés et présument que les éléments cachés sont en bon état. Dans le cas où le M.O. a choisi et/ou acheté lui-même les matériaux, l'entrepreneur se décharge de toute responsabilité pour les vices qui pourraient affecter les travaux de par ce choix. Les travaux de maçonnerie (main d'œuvre et matériaux) sont toujours comptabilisés en régie, sauf stipulation contraire dans l'offre. Travaux en régie suivant qualification selon barème CNC.

A fournir par le M.O : 220 V, 20 A. + Eau,

Validité de l'offre : 45 jours

Délai d'exécution : à convenir

Conditions générales de vente, voir en annexe.

Conditions de paiement : Bon de commande **10%**, par phases de **20%, 20%**, Fin des travaux, **soldé**.

Compte bancaire : BIC CPH : BBE75
IBAN : BE92 1262 1506 3723

GARANTIE DECENNALE YPSOROOF (sur présentation de facture uniquement)

G. RIFUGI, Adm. Délégué

Le client, M.Hoes, (maître d'ouvrage)

Les coupoles posées sur une costière de même marque sont garanties 15 ans.(pas de garantie autrement). Le défaut de paiement à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure, la débition d'une clause pénale correspondant à 15 % des sommes dues avec un minimum de 125 euros, ainsi qu'un intérêt conventionnel de 12 % l'an, sur toutes les factures en retard et ce à compter de leur exigibilité, tout mois entamé étant réputé échu. Hors les cas de paiements au grand comptant, en cas de paiement par tranches suivant l'avancement des travaux, tout retard de paiement de plus de 8 jours, entraîne de plein droit, sans mise en demeure, la suspension immédiate des travaux jusqu'au règlement intégral des sommes dues, intérêts et frais. Seuls les Tribunaux de l'arrondissement de Mons sont compétents pour connaître des présentes, que ce soient pour des problèmes d'interprétation ou d'exécution. Et la justice de paix du second canton de Mons pour les litiges qui relèvent de sa compétence.



Ypsoroof - Ipsotoit

135 rue montavaux, 7080, Frameries

065/793325. Entr.:BE0443870515

Banque CPH IBAN:BBE75

Compte: BE92 1262 1506 3723

Devis N°19-081

Date : 27/02/19

Contact : 065 35 36 95

Mail:

Objet : Rénovation de la toiture de la maison jouxtant l'entrepôt par une nouvelle membrane d'étanchéité. Support, dalle de béton. Prix valable uniquement pour commande simultanée des deux toitures. (19-080 et 81)

- 1 Mise en chantier, sécurité, protections individuelles et collectives
- 2 Préparation surface
- 3 Pose d'une étanchéité de finition APP sur l'étanchéité existante
- 4 Pose de profil de rives sur acrotère avec relevé d'étanchéité
- 5 F&pose étanchéité tour de cheminée
- 6 Dépose et dépose bardage et raccord étanchéité avec entrepôt
- 7 F&pose étanchéité tubulure de ventilation
- 8 F&pose avaloir en EPDM avec étanchéité

Hoes Fruits

M.Hoes

Rue de la poire d'or 30

7033 Cuesmes

	QT	PU	UM	TOT
1 Mise en chantier, sécurité, protections individuelles et collectives	1		FF	0,00€
2 Préparation surface	350	5,45	M2	1 907,50€
3 Pose d'une étanchéité de finition APP sur l'étanchéité existante	350	25,02	M2	8 757,00€
4 Pose de profil de rives sur acrotère avec relevé d'étanchéité	80	38,95	ML	3 116,00€
5 F&pose étanchéité tour de cheminée	1	350,00	PC	350,00€
6 Dépose et dépose bardage et raccord étanchéité avec entrepôt	17	75,00	ML	1 275,00€
7 F&pose étanchéité tubulure de ventilation	1	175,00	PC	175,00€
8 F&pose avaloir en EPDM avec étanchéité	4	145,00	PC	580,00€
Chantier : Rue de la poire d'or 7033 Cuesmes			TOTAL HTVA	16 160,50€
			Tva 0%, autoliquidation.	0,00€
Paiement au grand comptant.			TOTAL TVAC	16 160,50€



Ypsoroof - Ipsotoit

135 rue montavaux, 7080, Frameries
065/793325. Entr.:BE0443870515
Banque CPH IBAN:BBE75
Compte: BE92 1262 1506 3723

Devis N°19-080

Date : 27/02/19

Contact : 065 35 36 95

Mail: _____

Hoes Fruits

M.Hoes

Rue de la poire d'or 30

7033 Cuesmes

CONDITIONS GENERALES

Tous nos prix s'entendent hors taxes. La T.V.A. applicable pour des maisons de + 10 ans : 6%. La T.V.A. applicable pour des maisons de - 10 ans : 21.00%.

Tous nos coûts sont établis prix rendu franco.

Les Q.P. sont données à titre indicatif et peuvent faire l'objet d'un contre-métré. Les montants ne figurant pas dans la dernière colonne ne sont pas repris dans le total, et sont mentionnés à titre indicatif.

En cas d'intervention sur charpente existante, la toiture ne doit pas forcément être parfaitement plane. La couverture peut s'adapter, dans une certaine mesure, aux déformations éventuelles de la charpente pour autant que l'étanchéité soit parfaitement assurée. Les prix lors de démontage ne tiennent pas compte des vices cachés et présument que les éléments cachés sont en bon état. Dans le cas où le M.O. a choisi et/ou acheté lui-même les matériaux, l'entrepreneur se décharge de toute responsabilité pour les vices qui pourraient affecter les travaux de par ce choix. Les travaux de maçonnerie (main d'œuvre et matériaux) sont toujours comptabilisés en régie, sauf stipulation contraire dans l'offre. Travaux en régie suivant qualification selon barème CNC.

A fournir par le M.O. : 220 V, 20 A. + Eau,

Validité de l'offre : 45 jours

Délai d'exécution : à convenir

Conditions générales de vente, voir en annexe.

Conditions de paiement : Bon de commande 10%, par phases de 20%, 20%, Fin des travaux, solde.

Compte bancaire : BIC CPH : BBE75
IBAN : BE92 1262 1506 3723

GARANTIE DECENNALE YPSOROOF (sur présentation de facture uniquement)

G. RIFUGI, Adm. Délégué

Le client, M.Hoes, (maître d'ouvrage)

Les coupoles posées sur une costière de même marque sont garanties 15 ans.(pas de garantie autrement). Le défaut de paiement à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure, la débition d'une clause pénale correspondant à 15 % des sommes dues avec un minimum de 125 euros, ainsi qu'un intérêt conventionnel de 12 % l'an, sur toutes les factures en retard et ce à compter de leur exigibilité, tout mois entamé étant réputé échu. Hors les cas de paiements au grand comptant, en cas de paiement par tranches suivant l'avancement des travaux, tout retard de paiement de plus de 8 jours, entraîne de plein droit, sans mise en demeure, la suspension immédiate des travaux jusqu'au règlement intégral des sommes dues, intérêts et frais. Seuls les Tribunaux de l'arrondissement de Mons sont compétents pour connaître des présentes, que ce soient pour des problèmes d'interprétation ou d'exécution. Et la justice de paix du second canton de Mons pour les litiges qui relèvent de sa compétence.